



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier  
**Commune de SAUSSINES**

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240215-2024010207-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 15 février

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 9 février 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Gilles JANNARELLI, Marie-Pascale MERIC

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA

Absents non représentés : Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Secrétaire de séance : Emilie AVESQUE

**FINANCES : Cession de la parcelle C376**

**Délibération n° 2024-01-02/07**

**Vu** les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Madame Le Maire propose d'entreprendre des démarches de négociations pour la mise en vente d'une partie de la parcelle C376 sise Les Zidelines,

**Considérant** que le projet des futurs acquéreurs est de mettre en place une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune,

**Considérant** que ce projet répond un intérêt général collectif,

**Considérant** la demande d'estimation de la valeur vénale du bien à établir par le service des Domaines en date du 12 février 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une division parcelle référencée C n°376 afin de différencier le bien en vente du bien demeurant propriété communale.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et après vote avec 12 voix pour et 1 abstention de Nicolas BAUDESSEAU :

- **Accepte** le projet d'installation de la maison de santé pluridisciplinaire à Saussines au vu de l'expose des différents éléments objectifs.
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la division de la parcelle C376 et faire établir tous les diagnostics nécessaires pour ce projet de cession.
- **Charge** Madame Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour extrait. Saussines, le 15 février 2024  
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

